



Projet pédagogique

CENTRE ANIMATION JEUNESSE

VILLE DE VIMY



⇒ ORGANISATEUR - LOCAUX

Mairie de VIMY
Rue Rouget de Lisle
62580 VIMY
Tél : 03.21.07.72.90

⇒ ADRESSE

Centre Animation Jeunesse se situe à l'année :

Salle multi activités Nelson Mandela
8, Rue Voltaire 62580 VIMY

Tél : 06.80.26.37.49
03.21.51.96.87

Durant les vacances d'été (Juillet et Août) :

Centre Culturel Jules Mousseron
14, rue de l'égalité 62580 Vimy
Tél : 06.80.26.37.49
03.21.51.96.87

⇒ PROJET ÉDUCATIF

Le Centre Animation Jeunesse est un lieu de rencontre, un temps de vie en collectivité, ou l'adolescent peut et doit se mettre en projet (organisation de sorties, d'activités, de stages...) avec l'aide de l'équipe pédagogique.

Le C.A.J se donne donc, comme intention de favoriser pour chacun :

- Le développement de la sociabilité intra et intergroupe
- Le sens des responsabilités, de l'autonomie
- Le respect de soi même et d'autrui en amenant chacun à :
Ecouter, Partager, Tolérer

Le programme propose différentes activités :

- Des activités libres Billard, Baby-foot, jeux de sociétés ou console vidéo (limitée avec des créneaux horaires (9h à 10h le matin et de 14h à 15h l'après midi).
- Des activités organisées par l'adolescent lui-même, permettant au jeune d'exercer un choix favorisant ainsi sa participation et la mise en projet.(mini-séjour, projet communaux, spectacle).
- Des activités Culturelles et Sportives (Foot, Badminton, Boxe, Danse, visite de musée, repas à thème.....

Pour les adolescents porteurs d'un handicap, l'équipe d'animation adaptera les activités en conséquence et selon ses propres moyens.

⇒ PÉRIODES ET HORAIRES DE FONCTIONNEMENT

Durant la période scolaire	Durant les vacances scolaires
Le mardi et le vendredi de 16h30 à 18h30	Du lundi au vendredi : 9h00-12h00 et 14h00 à 18h00
Le mercredi et le samedi de 13h30 à 18h30	Le samedi : 14h00 à 18h00

Pour avoir accès au CAJ les jeunes ont le droit de faire un essai au local une journée et doivent ensuite posséder une carte avec comme modalité de fonctionnement : la carte C.A.J à 25pts ou à 12pts.(3 tarifs différents en fonction du revenu d'imposition :voir tableau).

Elle permet la pratique des activités sportives, manuelles, culinaires, grands jeux, ..., proposées par l'équipe d'animation.

Le poinçonnage est effectué uniquement lors des sorties, des initiations (danse Hip-Hop, Graffiti, Full Contact, arts, Théâtre, Informatique ...) et de certaines activités manuelles.

⇒ TARIFS DU C.A.J

La carte d'adhésion nominative est valable une année à compter de la date d'acquisition.

Pour l'achat de cartes, les demandeurs seront tenus de **fournir leur dernier avis d'imposition du Foyer Fiscal**. En cas de non présentation, le Tarif n° 3 sera appliqué d'office.

Le paiement s'effectue en espèces, en chèque libellé à l'ordre du Trésor Public ou en chèques vacances

TARIFS	ENFANTS DE VIMY		ENFANTS DE L'EXTÉRIEUR (Admis selon disponibilités)	
	CARTE 12 CASES	CARTE 25 CASES	CARTE 12 CASES	CARTE 25 CASES
TARIF n° 1 *Revenu ≤ 20 000 €	22 € 87	45 € 74	33€ 77	67 € 54
TARIF n° 2 *Revenu compris entre 20 001 et 30 000 €	26 € 14	52 € 28	39€ 22	78 € 44
TARIF n° 3 *Revenu > 30 000 €	29 € 40	58 € 80	44€ 66	89 € 32

Décompte des points de la carte C.A.J

Une Demi-Journée avec intervenant extérieur (Danse, théâtre, etc...) : 1 Point

Demi-journée avec sortie (piscine, ciné ...) : 2 Points

Demi-journée avec grande sortie (quads, parc d'attractions, etc ...) : 3 Points

⇒ ARRIVÉE ET DÉPART AU C.A.J

L'accès au CAJ est libre sans contrainte d'horaires. Dès l'arrivée au CAJ l'adolescent est sous la responsabilité de l'animateur. **Si le jeune a commencé une activité, il ne peut la quitter avant la fin.**

Durant les vacances scolaires il y a 2 modes de fonctionnements :

- Le fonctionnement classique où l'ado peut venir et partir librement.
- Le fonctionnement en « groupe passerelle »

Les adolescents inscrits au groupe passerelle sont présents de 9H00 à 18H00 repas et goûter inclus ou à la demie journée de 14H à 18H, en étant sous la responsabilité constante de l'équipe d'animation. Ils ne peuvent donc quitter le CAJ sans l'autorisation de ses parents.

L'accès à la salle se fait par l'entrée complexe Jules Mousseron Rue de l'Egalité

⇒ PARTICIPANTS

- Les adolescents du caj sont âgés de 11 à 17 ans.

DONNÉES D'IMPLANTATION ET D'ORGANISATION

Le C.A.J se situe à l'intérieur de la salle multi activités Espace Nelson MANDELA et dispose de différentes salles.

En effet neuf salles composent le lieu :une grande salle d'activité, six salles d'animation, une salle de danse, une salle informatique, auxquelles s'ajoutent vestiaires, douches et toilettes.

La salle de tennis de table, le dojo et la salle Mousseron peuvent être mis à notre disposition.

En dehors du complexe, nous avons accès à la salle des sports, les différentes plaines et terrains de sport, la salle des fêtes, l'espace Jacques Prévert, la bibliothèque et la salle multimédia.

La commune de VIMY avoisine de grandes villes et offre de nombreux centres naturels comme : parc, bois, espace de jeu...

⇒ MOYENS ET MATÉRIELS DIVERS

- Le bus de 30 places avec chauffeur et une camionnette 9 places sont mis à la disposition du C.A.J.
- Le C.A.J est muni de jeux de société, d'un billard, d'un baby-foot, d'une télévision, de petits matériels divers (activités manuelles)...
- Le matériel sportif est varié:
 - Ballons (Foot, Foot en salle, Basket Ball, Hand, Volley...)
 - Raquettes (Tennis, Badminton...)
 - Filet (Volley, Tennis...)

⇒ ENCADREMENT

L'équipe d'animation est composée de :

- **Vincent FARINE** Directeur
- **Adrien Lallart**, Directeurs
- **Delsaux Stéphanie, Dierckens Enzo, Fofana Abou...**

D'autres animateurs viendront se joindre à l'équipe en fonction du nombre de participants

NOS INTENTIONS

INTÉGRONS L'ADOLESCENT A L'ORGANISATION DU CENTRE ANIMATION JEUNESSE PAR LE BIAIS DU CHOIX DES ACTIVITÉS A METTRE EN PLACE.

L'adolescence est une étape de la vie très importante au cours de laquelle le jeune va construire sa vie de futur adulte.

L'équipe d'encadrement du C.A.J de VIMY a décidé de rendre le jeune responsable, capable de choisir les journées de repos idéales qui permettent de contribuer à son épanouissement personnel au sein d'un groupe dans un souci éducatif.

Nous voulons organiser un C.A.J ou le jeune pourrait trouver :

- Le plaisir de vivre.
- Le plaisir de vivre ses projets et non pas exclusivement ceux que l'adulte a décidé bon pour lui.
- Le plaisir de vivre son corps selon ses possibilités, ses envies.
- Le plaisir de contribuer à sa propre éducation.

En effet au travers des différentes activités proposées, l'équipe d'animation cherchera à contribuer à l'éducation à :

- La santé.
- La citoyenneté.
- La sécurité.
- La responsabilité.
- L'autonomie.

Les journées ou demi-journées sont organisées par l'adolescent lui même

Chaque jour de fonctionnement, l'équipe d'animation organisera une réunion avec les jeunes pour mettre en place les activités du jour suivant (pendant les vacances scolaires) ou du mercredi et samedi suivant (pendant la période scolaire).

Chacun aura le droit à la parole et à un libre choix.

L'adolescent peut nous soumettre des activités manuelles, sportives, les sorties loisirs (cinéma, bowling,...), les sorties culturelles (spectacles, concert, expositions...), les ateliers qu'il désire organiser et entreprendre.

L'équipe d'animation proposera des activités sportives, manuelles, culinaires, des tournois (billard, baby, jeux de sociétés, cartes), jeux, des sorties culturelles (expos), loisirs (cinémas, paint-ball), des stages (Danse Hip-Hop, orientale, Graff, AFPS), ...

Nous favorisons les pratiques sportives

Agir sur la santé de l'adolescent en le sensibilisant aux bienfaits du sport en toute sécurité par la découverte et/ou le perfectionnement dans diverses activités.

Nous favorisons la formation à l'animation et l'insertion dans la vie professionnelle

Par la mise en projet des adolescents sur des événements communale comme la chasse aux œufs ou Halloween...

Nous favorisons l'accès à la culture

Le mardi et le vendredi, l'équipe d'animation proposera en fonction des demandes, une aide aux devoirs permettant aux jeunes de travailler en groupe dans un climat convivial ou des ateliers spécifiques.

De plus, des ordinateurs sont mis à disposition pour permettre aux jeunes d'effectuer différentes recherches.

Nous proposerons aussi différents ateliers (musique, théâtre, arts, ...et diverses sorties (expos, concerts, spectacles, découvertes de villes...)

C'est donc à l'adolescent de s'investir, l'équipe d'animation sera là pour l'aider.

LE GROUPE PASSERELLE C.A.J

Dans la continuité du centre de loisirs, le CAJ accueillera les adolescents Vimynois et extérieurs âgés de 11 à 15 ans, pendant les vacances scolaires du Lundi au Vendredi selon les mêmes modalités de fonctionnement :

- A la journée de 9h00 à 18h00 avec repas inclus du Lundi au Vendredi.
- A la demi-journée de 14h00 à 18h00.

Les adolescents inscrits à la semaine, étant sous la responsabilité constante des animateurs, à la journée avec le repas ou à la demi-journée devront s'inscrire avant chaque période de vacances scolaire.

Les inscriptions se dérouleront durant les mêmes créneaux que les inscriptions pour le centre de loisirs.

Il faut au minimum 2 inscrits en passerelle par semaine pour constituer un groupe passerelle durant les vacances.

⇒ TARIFS DU Groupe Passerelle C.A .J

Journée (avec Repas)	Carte à (25 pts/ semaine)
Demi-journée	Carte à (12 pts/ semaine)

Lors des semaines de 3 jours, la carte sera poinçonnée à la journée :

Journée (avec Repas)	5 pts/Jour
Demi-journée	2 pts/ Jour

LE REGLEMENT DU C.A.J

Le C.A.J est ouvert aux jeunes Vimynois :

- le mardi et vendredi de 16h30 à 18h30
- le mercredi et samedi de 13h30 à 18h30
- du lundi au samedi de 9h00 à 12h00 et 14h00 à 18h00 pendant les vacances scolaires.

(Fermeture le samedi matin).

Des sorties exceptionnelles peuvent être prévues et chaque parent en sera informé par une note.

⇒ Pour participer aux activités, il faut être titulaire d'une carte « CAJ » nominative valable 1 an (tarifs : voir tableau ci joint) paiement en espèces, en chèque libellé à l'ordre du Trésor Public ou en chèques vacances).

La carte est valable une année à compter de la date d'acquisition. Toute carte perdue n'est pas remboursée.

La carte doit être poinçonnée par l'animateur afin de pouvoir justifier toutes les présences à l'activité.

Le décompte des points est indiqué au dos de la carte.

L'entrée au Centre Animation Jeunesse est libre sans contrainte d'horaire.

L'ado peut également quitter le Centre Animation Jeunesse à l'heure qui lui convient.

Sauf les ados du groupe passerelle durant les vacances scolaires

Il est toutefois tenu de mener à terme l'activité (animation, sortie, atelier...) qu'il aura commencé.

Une tenue vestimentaire correcte, décente, adaptée aux éventuelles pratiques sportives et prenant en compte la mixité et la laïcité au sein de la structure est exigée.

L'équipe encadrante, se réserve le droit, après concertation collective, de rappeler ce point du règlement au jeune ne le respectant pas et à ses parents le cas échéant.

L'adolescent est autorisé à subir toute intervention médicale nécessaire, à être photographié, filmé, à participer à toutes les activités et à être pris en charge pour les déplacements par l'équipe d'animation.

Il va de soi que la responsabilité de l'animateur est limitée au temps de présence effective de l'ado dans la structure du C.A.J.

Dans certain cas les jeunes peuvent rejoindre directement les animateurs sur le lieu de l'activité, durant ces déplacements les animateurs ne sont pas responsables des jeunes.

Les brutalités, les violences physiques ou verbales, les propos discriminatoires, l'insolence et la grossièreté ne sont pas tolérés.

La diffusion, sur les réseaux sociaux ou dans une sphère plus privée, de photos ou de vidéos prises lors d'activités ou de rassemblements intra CAJ et impliquant un autre jeune que le diffuseur est interdite.

Une fiche sanitaire nominative sera remise dûment complétée, tout changement devra être stipulé à l'équipe de direction. Les parents s'engagent à avoir souscrit une assurance « responsabilité civile ».

⇒ Chaque personne est responsable de son comportement et doit respecter le règlement mis en place sous peine de *se voir priver des droits d'accès au C.A.J, les animateurs et le directeur se réservent donc le droit d'exclure et de renvoyer le jeune chez lui pour la journée si il ne respecte pas le règlement.*

Pris connaissance le

Signature de l'adhérent :

Signature des parents :

**Responsable Service Jeunesse
Vincent FARINE**